



**PROCÈS-VERBAL DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES
POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AFFILIÉES
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE DE GESTION DE LA F.P.T. DE LA CHARENTE
- Scrutin du 26 juin 2026 -**

Le 26 juin 2026, à ANGOULÊME, s'est réunie la Commission départementale de recensement et de dépouillement des votes, instituée par l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Charente, n°2026-97 du 12 mai 2026, dans les conditions prévues par le décret n°85-643 du 26 juin 1985.

- Secrétaire : M. Laurent CORNEIL
- Représentants des LISTES :
 - Liste « Entente pour la Charente » : Mme Sylviane BUTON, Mme Anna ANDRÉ.
 - Liste « Voix des territoires » : Mme Patricia LAINÉ, Mme Catherine BRIE.

A 9h00 heures, le Président, M. Patrick BERTHAULT, a déclaré le scrutin ouvert.

La Commission départementale de recensement et de dépouillement des votes a procédé au recensement des votes adressés par correspondance jusqu'au 25 juin 2026 à 16h00, dans les conditions prévues par le décret n° 85-643 du 26 juin 1985.

La liste électorale a été émargée au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe extérieure et la ou les enveloppes intérieures ont été déposées dans l'urne prévue à cet effet, sans être ouverte(s).

Ont été mises à part, sans avoir donné lieu à émargement, les enveloppes extérieures suivantes :

Motif	Nombre d'enveloppes
Non acheminées par la poste	-
Parvenues au bureau central de vote après l'heure fixée pour la clôture du scrutin	10
Ne comportant pas la signature de l'électeur ou son nom écrit lisiblement	5
Parvenue en plusieurs exemplaires sous la signature d'un même électeur	-
Dont l'électeur signataire ne correspond pas à celui établi sur la liste électorale	1
Autres cas de nullité	-

A 12h20 heures, le Président a déclaré le scrutin clos.

Le bureau de vote a immédiatement procédé au recensement des votes et a constaté :

- nombre d'électeurs inscrits dans le département : **349**
- nombre d'enveloppes reçues au Centre de Gestion : **291**
- nombre d'enveloppes non validées (mises à part sans avoir donné lieu à émargement) : **16**
- Reste nombre de votants : **275**

Puis, il a procédé au dépouillement des votes.

Ont été dénombrés :

- Total des voix attribuées aux électeurs : **2984**
- Nombre de Bulletins nuls : **11**
- Nombre de Bulletins blancs : **9**
- **Nombre de suffrages valablement exprimés : 2476**

Nombre de voix obtenues par chacune des listes en présence :

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	%
Liste « Entente pour la Charente »	969	39,14%
Liste « Voix des territoires »	1507	60,86%

Attribution des sièges

En application des dispositions du décret n°85-643 du 26 juin 1985, les représentants titulaires et suppléants des communes affiliées au Centre de Gestion sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne.

Les sièges à pourvoir ont été attribués ainsi qu'il suit :

- La Commission départementale détermine le quotient électoral en divisant le nombre de suffrages valablement exprimés par le nombre de représentants titulaires des communes à élire (soit 18).
- Chaque liste a droit à autant de sièges de représentants titulaires que le nombre de voix recueillies par elle contient de fois le quotient électoral.
- Les sièges de représentants titulaires restant à pourvoir sont attribués suivant la règle de la plus forte moyenne.

Calcul du quotient électoral :

$$\frac{\text{Nombre de suffrages valablement exprimés}}{\text{Nombre de sièges de titulaires à pourvoir}} \text{ soit } \frac{2476}{18} = 137,56$$

Attribution des sièges au quotient :

Liste « Entente pour la Charente » :	<u>Nombre de voix</u> Quotient électoral	soit	$\frac{969}{137,56}$	= 7,04	soit 7 sièges
Liste « Voix des territoires » :	<u>Nombre de voix</u> Quotient électoral	soit	$\frac{1507}{137,56}$	= 10,96	soit 10 sièges

- ✓ Soit **17** sièges attribués au quotient
- ✓ Nombre de sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : **1** sièges

Attribution du premier siège à la plus forte moyenne :

Liste « Entente pour la Charente » :	<u>Nombre de voix</u> Nombre de sièges obtenus + 1	soit	<u>969</u> 8	= 121,13
Liste « Voix des territoires » :	<u>Nombre de voix</u> Nombre de sièges obtenus + 1	soit	<u>1507</u> 11	= 137

✓ Le siège est attribué à la liste obtenant la plus forte moyenne, soit la liste « Voix des territoires »

Répartition des sièges

Nombre total de sièges attribués à chaque liste :

Nom de la liste	Nombre de sièges obtenus
Liste « Entente pour la Charente »	7
Liste « Voix des territoires »	11

Désignation des représentants

Les représentants titulaires sont désignés selon l'ordre de présentation de la liste arrivée en tête puis de l'autre liste.

Il est attribué à chaque liste un nombre de sièges de représentants suppléants égal à celui des représentants titulaires désignés selon l'ordre de présentation de la liste.

Le Président a proclamé ainsi qu'il suit, les résultats du recensement des votes opéré par la commission. Sont déclarés élus sur les sièges ainsi obtenus :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
COLLÈGE DES COMMUNES	
Mme Géraldine JÉRÔME Maire de XAMBÈS	Mme Isabelle LAGARDE Maire d'ORIOILLES
Mme Patricia LAINÉ Adjointe au Maire de FLÉAC	Mme Caroline ALIAS Maire de LA FAYE
M. Xavier TRIQUILLIER Maire de LES MÉTAIRIES	Mme Monique CHALONS Adjointe au Maire de FOUQUEBRUNE
Mme Catherine BRIE Maire de SAINT-SATURNIN	Mme Christine SOURY Maire de VALENCE
M. Yannick LAURENT Adjoint au Maire de COGNAC	M. Pierre-Hermann MUGNIER Maire de NANCLARS
M. Thierry BUISSET Conseiller municipal de RUELLE-SUR-TOUVRE	M. Morgan BERGER Maire de COGNAC
Mme Emilie ROUX Adjointe au Maire d'AIGRE	M. Jérôme GRIMAL Adjoint au Maire de SOYAUX
M. Fabien DELISLE Maire de SAINT-MÊME-LES-CARRIÈRES	Mme Michèle DERRAS Adjointe au Maire de SAINT-CLAUD
M. Sandrine PRECIGOUT Maire de TERRE-DE-HAUTE-CHARENTE	M. Alain BLANCHON Maire de COULONGES
M. Lionel HENAFF Maire de MAINE-DE-BOIXE	Mme Mélanie POITOU Adjointe au Maire de VOUHARTE
M. Ludovic ROUÈDE Conseiller municipal de VOUZAN	Mme Anne MARTRON Maire de JARNAC
M. Patrick BERTHAULT Conseiller municipal de Maine-de-Boixe	Mme Béatrice PIVETEAU Conseillère municipale de MONTMOREAU
Mme Sylvie MAILLOCHAUD Adjointe au Maire de BALZAC	M. Daniel MARCHAND Maire de YVRAC-ET-MALLEYRAND
Mme Anna ANDRÉ Conseillère municipale de LA CHAPELLE	Mme Véronique BRAULT Conseillère municipale de MAINE-DE-BOIXE
M. Daniel ROUHIER Conseiller municipal de BRIE	Mme Marie BESSE Conseillère municipale de PRESSIGNAC
M. Laurent DUGUÉ Maire de GARAT	M. Francis LAURENT Maire de MORNAC
Mme Fabienne GODICHAUD Maire de SAINT-MICHEL	Mme Marlène BAILLY Conseillère municipale de SAINT-MICHEL
M. Nicolas GRÉVERIE Adjoint au Maire de LA COURONNE	Mme Marjorie LÉGER Adjointe au Maire de PUYMOYEN

Observations et réclamations :

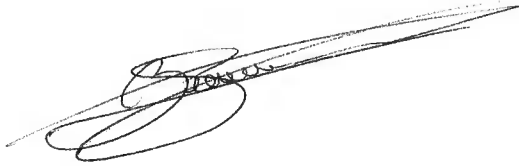
Mme Géraldine JÉRÔME indique que 14 enveloppes destinées aux E.P. ont été adressées et signées par des Maires et n'ont pas été prises en compte.

Les résultats du présent scrutin peuvent être contestés devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les formes et délais prévus par le Code électoral en ce qui concerne les élections municipales.

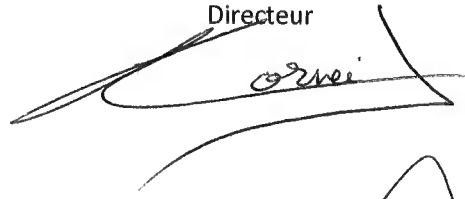
Une liste récapitulative des représentants des communes affiliées au Centre de Gestion sera apposée sans délai sur les emplacements d'affichage administratif du Centre de Gestion et publiée sur son site.

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 26 juin 2026, à **12h45** est signé, après lecture, par les membres de la Commission de recensement des votes.

Le Président,
M. Patrick BERTHAULT
Président du Centre de Gestion



Le Secrétaire,
M. Laurent CORNEIL
Directeur

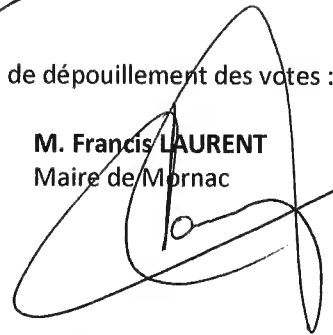


Les représentants de la commission départementale de recensement et de dépouillement des votes :

Mme Géraldine JÉRÔME
Maire de Xambes



M. Francis LAURENT
Maire de Mornac



M. Jean-Louis LEVESQUE
Président du CCAS de Chateaufort-sur-Charente

*A. quitté la salle
à 11h15*

M. Denis VALANTIN
DGS de Puymoyen

